La Poste

Évolution du capital de La Poste :

Un tournant stratégique majeur aux risques considérables

Au moment où une révolte citoyenne et les débats dans le pays portent très haut le besoin de services publics, c'est en catimini que l'État s'apprête à se désengager du capital de La Poste au profit de la CDC par l'intermédiaire d'un amendement à la loi Pacte qui passe au Sénat le 29 janvier.

Dans la presse, le DG de la CDC souhaite une accélération du calendrier et rappelle ses attentes notamment financières vis à vis du nouvel ensemble envisagé.

Il s'agira notamment de faire en sorte que la CDC maintienne, voire augmente contribution au budget de l'État.

Tout cela a bien sûr un prix, comme toute stratégie à finalité financière :

- Ø une accentuation prévisible de la remise en cause en cours du service public postal,
- Ø la dématérialisation et la monétisation de plus en plus de services,
- Ø la fermeture de nouveaux bureaux de postes,
- Ø la remise en cause de la distribution quotidienne du courrier et des colis....

Au-delà des impacts sur tout le secteur, c'est aussi l'augmentation de la productivité par salarié, des nouvelles restructurations, des pressions sur les salaires et l'emploi qui sont à craindre.

Avec cette logique on est loin de la conception du pôle financier public défendu par la CGT qui devrait servir à financer le développement des services publics et de l'industrie pour revitaliser les territoires.

Montreuil le, 29 janvier 2019

Pour la CGT FAPT ni les postiers ni la population n'ont intérêt à ce que ce projet voit le jour ; La Poste doit demeurer un service public de proximité et de qualité pour tous les citoyens, dans la complémentarité et la diversité de ses activités actuelles et futures (courrier, colis, services, bureaux de poste, services et activités financières).

Notre revendication d'une appropriation publique démocratique des activités postales rencontre l'exigence qui monte dans le pays, de plus de démocratie dans les prises de décisions politiques mais aussi dans l'entreprise.

Postiers et usagers de La Poste doivent pouvoir imposer leurs besoins et leurs attentes au quotidien en terme d'activités postales, pour des bureaux de proximité, une banque postale pour tous, le maintien des facteurs, aujourd'hui remis en cause.....

La renégociation à venir du contrat de présence postale entre l'État - La Poste - les Maires doit être l'occasion de poser en grand toutes ces exigences.

Le 5 février la CGT FAPT appelle l'ensemble des salariés des activités postales et télécommunications à décider de l'action sur chaque lieu de travail et à être massivement en grève et dans les manifestations aux cotés des salariés des autres entreprises.